



Regard

Regard sur **GRENNAY**

Votre Bulletin d'informations municipales

EDITO

N° 458 - FÉVRIER 2015

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LAÏCITÉ ET UNITÉ !

Les attentats qui ont causé la mort de 17 personnes début janvier ont créé un vrai cataclysme dans la société française. Trois Français, nés, élevés et éduqués en France s'en sont pris à la liberté d'expression, à la police et à des Juifs (français et tunisien). Au nom d'une idéologie, ils ont ôté la vie car ils se considèrent en guerre contre notre société et contre nos valeurs.

La réponse du peuple français a été à la hauteur de ces attaques. Uni, déterminé, calme, ce peuple a manifesté son refus d'avoir peur et d'abandonner ses valeurs républicaines, démocratiques et laïques.

Les manifestations du dimanche 11 janvier resteront dans l'histoire de France comme un moment unique de mobilisation populaire et républicaine. La laïcisation de la société française date de la Révolution de 1789 qui a décidé non seulement de la liberté et de l'égalité mais aussi de retirer à l'Église la gestion des personnes pour la confier à l'État et à ses représentants. C'est en 1789 que les communes ont eu la responsabilité de l'état civil (naissances, mariages et décès) mais aussi du cimetière ou encore du droit de



divorcer prononcé par le juge. Les dogmes religieux ne gênaient plus la vie des Françaises et des Français, ils faisaient confiance aux lois votées par leurs représentants.

Le refus d'un édile d'accorder une concession à des parents Roms pour enterrer leur bébé a énormément choqué puisque depuis plus de deux siècles, le cimetière est le bien de tous, il ne rejette plus les artistes, les comédiens, les suicidés ou les divorcés.

La laïcité a ensuite été un combat de la République pour mettre fin au concordat signé entre Napoléon I^{er} et le Pape, concordat qui existe encore en Alsace-Moselle avec le délit de blasphème. Il serait peut-être

temps de les intégrer pour de bon dans notre République ces trois départements.

Cette séparation du civil et du religieux est toujours remise en cause par ceux qui pensant défendre leur foi veulent imposer aux autres leurs dogmes. Les combats pour le droit à la contraception, pour l'interruption volontaire de grossesse, pour mettre fin à la criminalisation de l'homosexualité ou dernièrement pour le mariage pour tous ont toujours eu pour adversaires des gens mettant en avant des préceptes religieux jugés supérieurs aux lois des hommes.

Pourtant ces droits n'enlèvent rien à ceux qui les réprouvent. Personne ne les oblige à la contra-

ception, à l'IVG ou à l'homosexualité. Ces droits facilitent le vivre ensemble et le respect de tous. Il en va de même pour la liberté de conscience qui est la base de la liberté religieuse. Sans liberté de conscience, nul n'est libre d'avoir ou non une religion ou d'en changer.

C'est ce qu'ont compris la très grande majorité des musulmans comme la très grande majorité des autres croyants. Au lieu de nuire aux religions, la laïcité permet le respect réel de chacune.

Je tiens d'ailleurs à assurer toutes les Grenaysiennes et tous les Grenaysiens de confession musulmane du soutien de la municipalité et je leur dis que les courriers anonymes que certains ont reçu avec des insultes, des menaces de mort, des croix gammées et le nom d'un parti qui promeut l'islamophobie sont d'abord une honte pour leurs auteurs qui ont fait preuve d'une grande lâcheté et qu'il n'est pas trop tard pour porter plainte. Défendre la République, c'est défendre l'ensemble de ses membres lorsqu'ils sont menacés parce qu'ils exercent leur liberté.

(suite page 2)

Un des messages des manifestants du 11 janvier était d'affirmer le souhait de vivre ensemble dans une société apaisée où chacun peut pratiquer le culte de son choix car il accepte et respecte les lois de la République.

Cela ne doit pas nous empêcher de regarder la réalité en face. La France a une histoire compliquée avec l'Islam, inutile de le nier ou de faire semblant. En 1870, le décret Crémieux qui accorde la nationalité française aux 35 000 Juifs d'Algérie mais pas aux Musulmans marque le début d'une vraie discrimination. La loi de 1889 qui accorde la nationalité française à tous les étrangers vivant en Algérie mais pas aux Musulmans l'a renforcée. En 1947, le statut de « Français musulman » qui remplace le statut « d'Indigène » porte en lui la contradiction d'un pays qui affiche l'égalité comme principe mais pratique la distinction et la discrimination religieuse, avec des Français qui sont d'abord considérés comme des Musulmans et qui de ce fait ont moins de droits que les autres.

Il a fallu attendre 1958 et la V^{ème} République pour mettre fin à cette discrimination légale mais évidemment le travail pour la faire

disparaître dans les têtes est toujours à faire et à recommencer, surtout quand se mêlent des relents de racisme et de xénophobie. C'est le défi de la société française : normaliser ses relations avec l'Islam et avec les Musulmans. C'est ce que faisaient les dessinateurs de Charlie en caricaturant les fondamentalistes religieux et même l'ensemble des musulmans comme ils le faisaient pour les chrétiens, les juifs, les patrons, les femmes et les hommes politiques ...

C'est un autre enseignement des manifestations du 11 janvier et de la multiplication du slogan « Je suis Charlie », il ne doit pas y avoir de tabou, les Françaises et les Français défendent la liberté d'expression mais refusent le racisme, l'antisémitisme, la haine de l'autre, l'appel au meurtre.

Cette défense exemplaire des valeurs de la démocratie et de notre République oblige la France à être à la hauteur des défis internationaux. Elle doit, par exemple, rappeler à notre allié israélien que sa politique d'occupation des territoires palestiniens et de colonisation est non seulement contraire au droit international mais un attentat permanent à la paix et à l'existence même d'Israël.

Et il faut dire que les Français qui partent en Israël aggravent ce problème.

De la même manière, notre défense de la démocratie nous conduit naturellement à soutenir la liberté des peuples grec et espagnol dans le choix de leur gouvernement, n'en déplaise à ceux qui veulent imposer coûte que coûte le libéralisme économique pour toujours dans l'Union Européenne.

Enfin, il est normal de reprocher à l'Union Européenne ses choix quand ils sont néfastes mais mettre en cause Schengen à propos des attentats est contraire à la réalité. D'abord parce que les trois assassins étaient Français et donc pas concernés par Schengen en France et d'autre part ni le Royaume Uni, ni les États-Unis n'ont échappé aux attentats et ils ne font pas partie de l'espace Schengen.

C'est pour cela qu'il faut être à la hauteur des attentes exprimées par le peuple français le 11 janvier : oui à la liberté, oui à l'égalité, oui à la fraternité, oui à la laïcité et oui à l'unité dans la défense de nos valeurs !

*Le maire,
Christian Champiré
Lundi 19 janvier 2015*

VOEUX APEI « LES GLYCINES » : UNE ANNÉE ENCORE RICHE EN ACTIONS

Comme chaque année, les responsables du foyer de vie « les Glycines » de l'APEI (*) de Lens ont organisé leur cérémonie des vœux. Membres du personnel, résidents et élu-e-s étaient nombreux à l'occasion de cette manifestation.

En présence de Jacques Brelot, président de l'APEI, de Bruno Masse, directeur général et de Nadine Lancel, directrice des « Glycines », Daniel Bataille, résident au sein de l'établissement et président du Conseil de Vie et Santé a présenté ses vœux à l'assemblée.

Après la présentation d'un diaporama revenant sur les nombreuses actions menées par l'établissement en 2014, Nadine Lancel a rappelé dans son discours : « il nous faut ensemble (...) contribuer par nos actions à une société plus juste (...) où il existe non des



Présentation des vœux par Nadine Lancel

peuples moins ou non civilisés mais des peuples de civilisations différentes. »

Félicitant le personnel de la structure, elle a également souligné que « vivre ensemble ne se décrète pas mais il s'apprend. »

Lors de son intervention, Nadine Lancel a souligné également l'arrivée depuis novembre de 12 nouvelles personnes et leurs familles ainsi que de nouveaux membres du

personnel. Elle est revenue sur la création de l'espace culturel ouvert créé l'an dernier dans le parc du SAJ (Service d'Accueil de Jour) de Bully-les-Mines.

Parmi les rendez-vous importants de l'établissement, une rencontre-débat aura lieu en avril prochain où les résidents vont s'associer à d'autres populations pour échanger leur point de vue sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. A noter également qu'après le succès de leur premier défilé, les responsables travaillent depuis un moment à celui prévu en novembre et notamment en partenariat avec le pôle médiathèque secteur jeunesse.

(*) association de parents de personnes handicapées mentales et leurs amis

GARANTIES JEUNES

Basé sur le "donnant-donnant", ce dispositif permet le versement d'une allocation de 433 euros par mois. Réservé aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi et dans une grande précarité, il est

mis en place dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation. L'agglomération de Lens-Liévin offre la possibilité à 500 jeunes d'y prétendre après une sélection de leur dossier. Sont prévus un accompagnement avec des ateliers

collectifs, l'aide d'un conseiller référent et une aide pour les jeunes dans des difficultés en matière de mobilité, de santé et de logement.

Rens. auprès de la Mission locale, 66 rue Beugnet ou au 03 21 44 55 99.

MÉDIATHÈQUE

VISITE DES COLLÉGIENS AVEC L'UN DES ARCHITECTES

fenêtre sur le chantier de
la médiathèque
ce qu'ils en pensent...

L'architecte Frédéric Schoeller et les collégiens



A l'occasion de la visite du chantier de la médiathèque-estaminet par plusieurs classes du collège, l'architecte Frédéric Schoeller était présent pour répondre aux questions que peuvent se poser les élèves.

Attentifs à ses propos, les collégiens ont pu découvrir avec lui les différents espaces du bâtiment : l'espace où seront concentrés les nombreux livres proposés, le studio d'enregistrement, les bureaux des membres du personnel du pôle médiathèque, c'est-à-

dire ceux des secteurs enfance-loisirs, jeunesse, médiathèque et communication...

En répondant aux questions des élèves, Frédéric Schoeller en a profité pour leur rappeler que la médiathèque a été conçue pour être accessible aux habitants de la commune mais également des villes avoisinantes. C'est pour cette raison que non seulement l'adhésion sera gratuite pour les habitant-e-s

de notre commune mais aussi pour celles et ceux des villes voisines. Il a souligné aussi l'engagement du Conseil Régional qui soutient largement le projet. Il a précisé que la structure allait fonctionner dans un esprit de mutualisation des services.

Sur la question écologique, il a souligné que les fondations sont en béton, certains poteaux en métal. Il a rappelé que l'acier a été utilisé parce que moins polluant à produire que l'aluminium. Il a aussi été décidé de l'usage du verre plutôt que du PVC. Enfin, très peu de peintures ont été utilisées parce qu'elles sont souvent polluantes non seulement pour la planète mais également pour les usagers.

Interrogé sur l'évolution du chantier, Frédéric Schoeller a confirmé que nous étions dans les temps pour une structure dont l'inauguration est prévue pour le 20 juin prochain.



Valérie DEGAND,
professeur au collège

« Je suis heureuse que mes élèves puissent découvrir le chantier médiathèque. Ça me semblait important de les sensibiliser au développement durable, à l'aspect socio-culturel et en l'occurrence à ce qui touche à l'accès à la culture au plus grand nombre. Au collège, en tant qu'enseignants, nous avons déjà évoqué la possibilité d'y présenter des expositions. Pour ma part, j'apprécie le côté convivial qui régnera au sein de la médiathèque. Avec cette structure, nous sommes dans la cohérence, la continuité et l'efficacité. »

RÉACTION

NON AU MÉPRIIS ENVERS LE CONSEIL MUNICIPAL, NON AU MÉPRIIS ENVERS LA POPULATION !

La cérémonie des vœux cette année était placée à la fois sous le respect dû au deuil national décrété en hommage aux 17 victimes des assassins des jours précédents et dans le cadre de l'unité nationale la plus grande à la demande du président de la République, comme l'ont montré les rassemblements populaires.

C'est pourquoi, l'arrivée en retard des cinq élus du groupe Grenay Bleu Marine et leur refus de s'asseoir à la tribune avec l'ensemble du Conseil Municipal marquent leur

volonté de division et de rejet du Conseil.

Comme toute la population, ils ont reçu le calendrier municipal avec la carte postale d'invitation à cette cérémonie avant Noël. L'information était bien passée puisque le jeudi 8 janvier après la minute de silence organisée par la Mairie, le responsable de ce groupe m'a interpellé et demandé un rendez-vous en urgence car il venait de prendre connaissance du journal Regard.

Je l'ai reçu le vendredi 9 dans l'après midi, il m'a

expliqué que je n'avais pas le droit de parler de la sorte des élections municipales et que je verrai bien ce qui se passerait lors des vœux.

Toutes les personnes présentes aux vœux ont pu constater que la menace avait été mise à exécution !

Que faire face à ce refus de reconnaître le Conseil Municipal et sa majorité ? Que faire face au mépris du choix démocratique fait par la population grenaysienne ?

J'ai informé, par courrier, les cinq élus concernés qu'ils ne

recevraient plus d'invitation officielle pour les cérémonies organisées par le Conseil Municipal.

Il s'agit d'une sanction tout à fait symbolique, puisque tout le monde connaît les dates du 1er mai, du 8 mai, du 18 juin, du 14 juillet ou encore du 11 novembre. Mais comme symboliquement ils n'ont pas voulu être associés au Conseil Municipal, ils ne le seront plus. Chacun doit assumer ses actes et en être responsable.

LOISIRS

LA PATINOIRE REVIENT AU PAIN D'ALOUETTE JUSQU'AU 7 MARS

En partenariat avec la municipalité, l'Avant-Garde de Grenay (AGG) propose du samedi 31 janvier au samedi 7 mars l'accès à une patinoire sur le site du Pain d'Alouette, boulevard de la Plaine, face au complexe sportif Gabriel Bigotte.

La patinoire ouvre ses portes au public de 8h à 12h et de 14h à 20h. Pour la 4^{ème} édition, les

tarifs restent inchangés. Le droit d'accès est fixé à 3€ pour 30 minutes et par personne. Le matériel pour patiner sera fourni sur place et des tarifs préférentiels sont possibles pour les associations.

La mairie prendra en charge la participation des élèves des écoles et du collège.

Rens. au [06 78 94 61 19](tel:0678946119).

pour 30 mn achetées, 30 mn seront offertes



RENDEZ-VOUS



tout public
chanson slam
LÀ OÙ LES NUAGES S'ARRÊTENT
par Strange enquête et Nevché

samedi 7 février à 20h30
1 billet - 2 concerts
tarifs : plein 10€ ; réduit 5€ ;
abonnement 8€ ; abo. réduit : 4€

tout public
slam rock
RÉTROVISEUR
par Nevché et Strange enquête



flashcodez-nous !
Rens. et réservations
indispensables
au **03 21 45 69 50**



VOTRE AGENDA

BELOTE - organisé par les « Boules d'or », un concours aura lieu le samedi 7 février au siège bd de la fosse 11 - inscriptions à 13h30 - début des jeux à 15h - mises redistribuées - récompenses aux participants - rens. au [03 21 29 30 51](tel:0321293051). ♦ organisé par l'Union Sportive de Grenay, un concours aura lieu le vendredi 13 février à la salle des Fêtes - mises redistribuées - règlement sur place - buvette, restauration - mises 5€/joueur - inscription à 18h, début des jeux à 19h.

REPAS-DANSANT - organisé par le club Carin, il aura lieu le dimanche 8 février à la salle des Fêtes - ouverture des portes à 11h30 - 30€ (adulte), 15€ (enfant de moins de 12 ans) - inscription au club le jeudi de 14h à 18h ou au [03 21 44 13 65](tel:0321441365) ou [03 21 29 13 14](tel:0321291314) ♦ organisé par l'Union Sportive le samedi 14 février à la salle des Fêtes dans une ambiance années 80 - ouverture des portes à 18h30 - 10€ (adulte), 5€ (enfant) - rés. avant le 5 février au [06 14 23 83 64](tel:0614238364).

BIBLIO BRICO - le prochain atelier brico'récup aura lieu à la médiathèque le samedi 14 février de 14h30 à 17h - gratuit, il sera axé sur la création d'enveloppes - Rens. et rés. au [03 21 29 58 72](tel:0321295872).

JOBS D'ÉTÉ - organisées pour les jeunes de 16 ans et plus par le Point Information Jeunesse, des journées d'information se dérouleront à la médiathèque le mardi 24 et le mercredi 25 février de 10h à 12h et de 14h à 17h. Rens. au [03 21 29 58 72](tel:0321295872).

VOS INFOS DIVERSES

HABITAT - afin de favoriser l'échange et de faciliter les démarches administratives, Sia Habitat propose des permanences dans un agence mobile - le véhicule sera présent place des Cornailles le **vendredi 13 février** de 14h à 16h.

ACCUEIL DE LOISIRS

Réservé aux enfants scolarisés de 2 à 14 ans, ils auront lieu à l'école Buisson du 23 au 27 février et du 2 au 6 mars de 14h à 17h. Au programme : patinoire, activités manuelles, cinéma... Tarifs pour une semaine : Grenaysiens scolarisés dans notre commune (avec Quotient Familial : 3,50€ ; sans QF : 13,50€) - extérieurs (avec QF : 24€ ; sans QF : 32€50). Inscriptions au service enfance loisirs rue Beugnet du 26 janvier au 13 février à 12h - Rens. au [03 21 72 03 04](tel:0321720304).

bouclage du prochain Regard le vendredi 30 janvier

Regard : bulletin municipal de la ville de Grenay - directeur de publication : Christian Champiré, maire - photos, textes et mise en page : service communication de la mairie - impression : imprimerie l'Artésienne, Liévin (62) - 3500 ex - publication gratuite.